



CERTIBIOCIDE AUTRES PRODUITS

Nom du certificateur :
Ministère de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires

Date d'enregistrement : 01/01/2024
Répertoire Spécifique - N° fiche : RS6441



En distanciel, via un lien de visioconférence
transmis par ADEO VIA



Les Décideurs, Acquéreurs et/ou Distributeurs
de produits professionnels de type 8, 15 et 21.

7 heures | **1 jour**

190 €

(non soumis à TVA)



Les dates des sessions sont disponibles sur :
www.adeovia.fr



Nous vous invitons à nous contacter via :
formation@adeovia.fr



Prérequis : aucun



Nous vous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter via
formation@adeovia.fr afin d'étudier la solution adaptée à vos besoins.



Les modalités et les délais d'accès à nos formations sont détaillés dans nos Conditions Générales de Ventes, accessibles sur notre site internet.

6 rue du Sentier
91390 Morsang-sur-Orge

www.adeovia.fr

SASU au capital de 10 000 € = RCS 890 921 950 Evry
SIRET 890 921 950 00022

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation sur les produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antusalissures.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antusalissures et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits de protection du bois, aux produits avicides et aux produits antusalissures en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits de protection du bois, des produits avicides et des produits antusalissures dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits de protection du bois, des produits avicides et les produits antusalissures (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

PROGRAMME

Introduction

1. Contexte
2. Introduction au certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels »
3. Définitions

Partie 1 – Cadre réglementaire

1. Cadre réglementaire européen et français
2. Arrêté Certibiocide
3. Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
4. Fiche Technique (FT)
5. Fiche de Données Sécurité (FDS)
6. Stockage et transport des produits biocides

Partie 2 – Les oiseaux, les xylophages, les biosalissures

1. Oiseaux et moyens de lutte
 - a. L'identification du nuisible
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. Les moyens de lutte
2. Xylophages et moyen de lutte
 - a. L'identification des nuisibles
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. La maîtrise des risques
 - d. Les moyens de lutte
3. Biosalissures et moyens de lutte
 - a. L'identification des nuisibles
 - b. Les dégâts occasionnés
 - c. Les moyens de lutte

Partie 3 – Prévention des risques pour l'environnement

1. Contexte
2. Étiquette et informations écotoxicologiques
3. Risques environnementaux et gestion des risques
4. Gestion des déchets

Partie 4 – Prévention des risques pour la santé humaine

1. Danger lié aux produits biocides
2. Analyse du(des) danger(s) et du(des) risque(s)
3. Risques liés aux produits biocides
4. Mesures de protection
5. Conduite à tenir en cas d'accident

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation par un expert de la gestion des nuisibles
- Dossier pédagogique remis à l'apprenant
- Echanges et partages
- Support pédagogique transmis par visioconférence

EVALUATION

- Evaluation des acquis de la formation (QCM de 30 questions) permettant de valider l'obtention du certificat
- Evaluation de la formation
- Attestation de présence et certificat de fin de formation